PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

LE 20 AOUT, 1968

L'INSTITUT INDO-CANADIEN SHASTRI

Pour renforcer les liens amicaux qui existent entre l'Inde et le Canada et qui se sont traduits par une chaude cordialité et une collaboration fructueuse dans divers secteurs de développement économique, les gouvernements des deux pays ont le plaisir d'annoncer la création d'un Institut canadien des études indiennes appelé Institut indo-canadien Shastri pour commémorer la mémoire de l'ancien Premier ministre de l'Inde, M. Lal Bahadur Shastri.

Cet institut aura essentiellement pour objet de stimuler dans les universités canadiennes le développement de la recherche consacrée aux études indiennes et par là même de contribuer à faire mieux comprendre la vie et la culture de l'Inde au milieu universitaire canadien et, par son intermédiaire, au pays tout entier. L'Institut lancera à cet effet des programmes d'études et de recherches en Inde dans les domaines des sciences humaines et sociales. La réalisation de ces programmes sera assurée par des spécialistes compétents choisis dans les universités et les collèges du Canada. L'Institut subviendra aussi à d'autres programmes et travaux universitaires relatifs à l'Inde et il encouragera les universités et collèges canadiens à créer des chaires spécialisées dans les différents aspects des études indiennes. Enfin, il se procurera une bibliographie sur l'Inde qui sera répartie entre ses membres fondateurs, à savoir l'université McGill, la Bibliothèque nationale du Canada et les universités de Colombie-Britannique et de Toronto.

. . . . 2

. [

No 24

Mais il est prévu que les programmes d'études et les travaux de l'Institut doivent profiter aux deux pays intéressés. Les programmes d'études et de recherches qui seront créés en Inde serviront dans toute la mesure du possible à répondre aux besoins scolaires du pays. Et les savants indiens pourront profiter des résultats des recherches et des études effectuées par les spécialistes canadiens choisis pour aller dans leur pays. A cet effet, l'Institut présentera au Gouvernement de l'Inde un exemplaire de chacune des thèses ou des études qui auront été préparées par ses chercheurs et ses boursiers.

L'Institut a été créé à Ottawa en vertu de la Loi sur les sociétés et son siège se trouve à l'université McGill à Montréal. Avec l'approbation du Gouvernement de l'Inde ou du Canada, il peut fonder une ou plusieurs succursales dans l'un ou l'autre pays. Toutes les universités et tous les collèges du Canada pourront en faire partie conformément à la constitution qui le régit. Les biens et les affaires de la société seront gérés par un conseil d'administration composé de trois à cinq membres. Le haut-commissariat de l'Inde au Canada peut nommer à ce conseil un membre qui a le droit d'assister et de voter à toutes les réunions du conseil et à toutes les réunions générales de la société, dont il est averti d'avance.

Il y aura deux conseils consultatifs, l'un aux Indes et l'autre au Canada. Celui de l'Inde sera composé d'un représentant du haut-commissariat du Canada en Inde et de quatre à huit citoyens indiens désignés par le ministre de l'Education de ce pays. Le président en sera un Indien. Le conseil consultatif canadien sera constitué par un représentant du haut-commissariat de l'Inde au Canada et de cinq à neuf citoyens canadiens.

Ces deux conseils auront généralement pour fonctions de guider le conseil d'administration pour tout ce qui touche l'administration de l'Institut tant en Inde qu'au Canada. En outre, le conseil de l'Inde donnera son avis sur les domaines de recherches qu'il convient d'adopter en études indiennes.

Pour l'Inde, le budget de l'Institut sera pris sur le fonds en roupies constitué en contrepartie de l'aide fournie par le Canada à l'Inde sous forme de produits alimentaires et de produits de base. Le coût d'entretien de l'Institut en Inde est estimé à 30 roupies Lakhs pendant les trois premières années.

Les travaux de l'Institut seront passés en revue avant la fin de la troisième année. Les Gouvernements de l'Inde et du Canada espèrent qu'ils justifieront qu'on les poursuive et que l'Institut constituera un élément important de la collaboration indo-canadienne.